



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 10 janvier 2022 à 19h00 à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à distance, sont présents la mairesse, Carole Robert, les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Joanne Owens, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et avise le Conseil que :

- La réunion est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyennes et citoyens sur le site web de la Municipalité.

Ouverture de la séance ordinaire du 10 janvier 2022-1

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance ordinaire à 19h04 après constatation du quorum.

Affaires découlant de la réunion précédente - 2

01-01-2022

Adoption de l'ordre du jour – Séance ordinaire du 10 janvier 2022- 3

1- Administration

1. Ouverture de la séance ordinaire 10 janvier 2022;
2. Affaires découlant de la réunion précédente;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;
5. Reporter l'adoption du procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire du 20 décembre 2021(18h30)
6. Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 20 décembre 2021(19h00) (Dépôt rapport finances 2020);
7. Dépôt du rapport de madame la Mairesse ;
8. Dépôt du rapport du comité d'administration;
9. Acceptation des comptes à payer du 22 novembre au 21 décembre 2021;
10. Assurances cybernétiques 2022;
11. Cotisation annuelle des membres de la COMAQ
12. Adhésion à l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ)
13. Avis de motion et dépôt de projet de règlement de code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
14. Avis de motion et dépôt de projet de règlement d'emprunt – Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (\$188,301)
15. Emprunt temporaire pour financer le Programme PPA-Entretien des routes locales
16. Programme fédéral de subvention emploi étudiant;
17. Création d'un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
18. Entente avec l'association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill (ARLVB)
19. Information et questions se rapportant à l'administration.

2 - Sécurité publique

1. Dépôt du rapport du comité de sécurité publique
2. Adhésion à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec (AGSICQ)
3. Adhésion à l'association Canadienne des chefs de pompiers (ACCP)
4. Achat de générateur onduleur
5. Information et questions se rapportant à la sécurité publique.

3 - Travaux publics

1. Dépôt du rapport du comité de travaux publics;



2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
3. Mise à jour du comité ad hoc pour revoir les possibilités de développement du quai municipal et ses alentours;
4. Information et questions se rapportant aux travaux publics.

4 - Environnement (Hygiène du milieu)

1. Dépôt du rapport du comité d'environnement;
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – ordures;
3. Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau;
4. Enlèvement du conteneur à déchets du quai;
5. Enlèvement des conteneurs de déchets, d'électronique, de peintures et d'huiles derrière le bureau municipal;
6. Information et questions se rapportant à l'environnement.

5 - Urbanisme

1. Dépôt du rapport du comité d'urbanisme;
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro SQ 2021-005 (règlement municipal Low-03-2022) remplace le règlement SQ 2017-005 (R.M. Low-05-2017) règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low et le règlement 04-2020 règlement relative à l'enregistrement des chiens;
3. Information et questions se rapportant à l'urbanisme.

6 - Loisirs et culture et communications

1. Dépôt du rapport du comité de Loisirs et culture et communication;
2. Présence électronique de la Municipalité Canton de Low
3. Information et questions se rapportant aux Loisirs, Cultures et Communications.

7- Varia

1. Appui - Demande d'intervention au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
2. Appui - Demande à la SEPAQ – Maintien du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye

8 – Correspondance

9 - Période de questions

10 - Clôture et levée de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 10 janvier 2022 ;

PROPOSÉ par conseillère Maureen Rice

APPUYÉ par conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

02-01-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 - 4

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ par conseillère Maureen Rice



ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire du 6 décembre 2021;

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

03-01-2022

REPORTER L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (18H30) - 5

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, de reporter l'adoption du procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (18h30) à février afin que les données fiscales soient incluses dans la résolution, 'Augmentation de salaire – employés'.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

04-01-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (19H00) (Dépôt rapport finances 2020) - 6

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseiller Lee Angus

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (19h00);

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE – 7

Madame la Mairesse dépose son rapport

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION – 8

Comité d'administration dépose leur rapport

05-01-2022



**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU 22 NOVEMBRE 2021 AU 21
DÉCEMBRE 2021- 9**

Fournisseur	Total	Description
Chèques à sortir		
CTM (Centre de téléphone mobile)	91.98 \$	Temps d'onde Ste-Marie RCCVH (facture du 1 déc 2021)
	23.00 \$	Portatif VHF et 1 temps d'onde Ste-Marie RCCVH (facture du 1 déc 2021)
Core Industrial Gases	18.90 \$	Electrode holder
	135.60 \$	Location annuelle (torch kit tanks)
CRSBP de l'Outaouais	5 942.83 \$	Cotisation 2022
DHC Avocats	285.72 \$	Honoraires juridiques
Deveau Avocats	101.76 \$	Honoraires juridiques
DJL Construction	705.26 \$	Asphalte recyclée Fieldville (suite au dommage d'eau)
Les Éditions juridiques FD	577.40 \$	Fourniture pour les élections municipales
EFKL Inc. (Échantillons/Solution traitement d'eau)	2 069.55 \$	Vérification des 3 sites du 31 oct au 4 déc 2021
Équipements Lourds Papineau (AEBI Schmidt)	279.62 \$	Disque tourniquet et tige pour WS 2015
Eurofins	66.58 \$	Échantillon eau Fieldville 2 nov 2021
	66.58 \$	Échantillon eau Fieldville 9 déc 2021
FQM Assurances	35 339.98 \$	Renouvellement d'assurances
Groupe CLR Exel Radio	712.85 \$	Location site La Pêche et Lac Ste-Marie - Décembre 2021
	712.85 \$	Location site La Pêche et Lac Ste-Marie - Janvier 2022
	476.25 \$	Répéteur et accessoires - Bail 48 mois - Janvier 2022
	487.93 \$	Radios mobiles et portatifs - Bail location 48 mois - Janvier 2022
Groupe DL informatique	289.05 \$	Facturation mensuel - Décembre 2021
InServio Inc.	183.96 \$	Frais mensuel pour utilisation de l'application CitCom (Janvier 2022)
Kelly Auto Parts	68.53 \$	Quincaillerie pour garage
	386.57 \$	Pièces et réparation WS 2018
	331.18 \$	Fournitures pour divers camion

Konica Minolta	249.14 \$	Photocopieurs rental / loyer du 1 au 31 janvier 2022
Laurentide Re/Sources Inc.	39.55 \$	RDD Organiques (oct 2021)
Luc Rochon	226.74 \$	Fournitures pour camions incendie 416-216-616
Mazout G. Bélanger Inc.	1 003.13 \$	Diesel - 19 nov 2021 au 29 ch. Paugan
	275.30 \$	essence sans plomb 19 nov 2021 au 29 ch. Paugan
	143.42 \$	Diesel - 19 nov 2021 au 7 Principal
	2 189.94 \$	Diesel - 10 déc 2021 au 29 ch. Paugan
	455.31 \$	Mazout #2 - 10 déc 2021 au 7 Principal (pour chauffage)
	199.37 \$	Diesel - 10 déc 2021 au 7 principal
	146.18 \$	Mazout #2 - 17 déc 2021 au 7 Principal (pour chauffage)
	566.33 \$	Diesel - 17 déc 2021 au 29 ch. Paugan
	841.66 \$	Sans plomb - 17 déc 2021 au 29 Paugan
MRC des Collines-de-l'Outaouais	4 874.43 \$	Coupons de novembre
MRC Vallée-de-La-Gatineau	205.60 \$	Formation et examen 2 pompiers
Municipalité de Kababazua	119.00 \$	Entraide incendie du 28 nov 2021 80 ch. Du Lac Bernard - ce montant sera refacturé à la municipalité de La Pêche
Municipalité de Val-des-Monts	750.00 \$	Entraide pompier 5 sept 2021 au 6 ch. Martindale
PG Solutions	523.14 \$	Impartition décembre 2021
	1 943.08 \$	Impartition au 23 nov 2021
Pneux K & S Kelly	1 268.18 \$	Pneus pour F150 2021 (voirie)
Pneus Lavoie	10 419.58 \$	2018 & 2015 WS tires
Québec Municipal	350.67 \$	Abonnement annuel 2022-2023
Raymond Chabot Grant Thornton	6 898.50 \$	Honoraires pour états financiers au 31 déc 2020
	1 724.63 \$	Facture finale
Revenu Québec	82.10 \$	Remise gouvernementale - 2 x 41.05, soit pour les périodes du 7 au 20 nov et du 5 au 18 déc 2021
Revenu Québec	236.06 \$	Remise gouvernementale
Riobec	118.24 \$	Masques N95 pour caserne
Sani Gear	68.42 \$	Nettoyage et inspection des vêtements pompier (Bunker)
SEAO-Constructo	49.50 \$	Avis Cueillette déchets, matières organiques, recyclage et matériaux secs et encombrant



Simon Parisien Inc.	2 069.55 \$	Visites, rondes des 3 stations, échantillonnage, rapports et transport (du 3 au 31 oct au 4 nov 2021)
Staples	7.69 \$	Papeterie
	110.66 \$	Papeterie
Supérieur Propane	1 442.43 \$	Propane au garage municipal du 25 nov
	1 664.11 \$	Propane au garage municipal du 13 déc
Ville de Gatineau	467.88 \$	Frais analyse laboratoire - octobre 2021
TOTAL DES CHÈQUES À SORTIR	91 083.45 \$	

Chèques déjà sortis durant le mois		
fournisseur	Total	description
# 4978 - Poste Canada	97.75 \$	Médiaposte pour distribution nouvel horaire ordure et recyclage
# 5025 - Michel Lemieux	300.00 \$	Frais cellulaire juillet à décembre 2021
# 5028 - Hydro-Québec	193.28 \$	Remboursement taxes payées en trop
# 5030 - Ass. Rec. LVBH	900.00 \$	Don au Centre du jour
# 5031 - Ass. Rec. LVBH	4 750.00 \$	Don Association LVBH
# 5032 - Éric & Jean Legros	77 737.83 \$	Déneigement Secteurs 1 et 2 & Petits chemins (paiements 1 de 4 des années 2021-2022)
# 5033 - Andrew McKay	685.92 \$	Remboursement taxes payées en trop
TOTAL des chèques déjà sortis durant le mois	84 664.78 \$	

Incompressibles		
fournisseur	Total	description
Remises gouvernementales sur salaire	14 190.25 \$	Remise pour le mois de novembre 2021
	5 004.95 \$	
Remises gouvernementales sur salaire	4 387.87 \$	Remise pour le mois de décembre 2021
	12 635.13 \$	
SSQ Vie (assurance collective des employés)	5 213.46 \$	Remise Décembre 2021



Formules Municipales Inc. No 4614-R-MST (FLA 756)

RREMQ	3 018.18 \$	Remise décembre 2021
Hydro Québec	535.07 \$	(#compte 299 001 199 684) 29 ch. Pagan - Facturation du 27 oct au 27 déc 2021
	82.14 \$	(#compte 299 055 881 922) 4B ch. d'Amour (bibliothèque) - Facturation du 29 oct au 29 déc 2021
	1 925.35 \$	(#compte 299 001 199 874) 400 Route 105 - Facture du du 29 oct au 29 déc 2021
	1 658.87 \$	(#compte 299 001 199 759) 7 ch. Principale / Aqueduc - Facture du 29 oct au 29 déc 2021
	196.18 \$	(# compte 299 001 199 791) 7 ch. Principale / Caserne - Facture du 29 oct au 29 déc 2021
	908.55 \$	(#compte 299 001 199 718) 4A ch. d'Amour - Facturation du 29 oct au 29 déc 2021
	366.75 \$	(#compte: 299 078 522 156) Éclairage public (rues) - Facturation novembre 2021
BELL Canada	462.55 \$	Bureau municipal - du 4 déc au 3 janv
	93.80 \$	Garage (voirie) - du 4 déc au 3 janv
	82.13 \$	Station de pompage Low - du 4 déc au 3 janv
	82.13 \$	Low fire station - du 4 déc au 3 janv
Bell Mobilité	137.83 \$	<u>20.58\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 modem 8193602522 - Bureau municipal
		<u>48.25\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 cell urgence voirie
		<u>34.50\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 partage modem radio La Pêche
		<u>34.50\$</u> - Frais mensuels septembre 2021 partage modem radio Lac Ste-Marie
Visa voirie **0018	- \$	Aucune dépense
Visa Incendie **1016	30.32 \$	Essence pour pompe portative
	329.34 \$	Équipement pour 116 (radiateur, chargeur et cordes extension)
Visa admin **7014	27.68 \$	Subway - Repas élection
	64.33 \$	Subway - Repas élection
	22.60 \$	Frais mensuel Storm Internet 1 au 30 déc 2021 - Web Hosting & Mail aliasing



	22.98 \$	Adobe Acropro Subs	
	38.84 \$	Amazone - Papeterie	
	1.00 \$	Registre Foncier	
	4.00 \$	Registre Foncier	
	14.00 \$	Registre Foncier	
	23.00 \$	Zoom - 18 nov au 17 déc 2021	
	5.00 \$	Registre Foncier	
TOTAL des incompressibles	51 564.28 \$		

Total des factures pour les chèques à sortir	91 083.45 \$
Total des factures pour les chèques que nous avons déjà sortis	84 664.78 \$
Total des incompressibles	51 564.28 \$
TOTAL CHÈQUES ET INCOMPRESSIBLES	227 312.51 \$

Factures paiement direct		
GBL Merchant fees	44.49 \$	Frais mensuel fixe pour la machine Interac
Mensualité Western Star 2018	3 931.97 \$	Paiement mensuel du Western Star 2018
Lenevo (1 du mois) 378.70\$ and 59.77\$	438.37 \$	
Frais Desjardins pour SPC (montant différent chaque mois)	28.50 \$	Frais mensuel pour les paiements de taxes en ligne
Remboursement Prêt-1 (prêt à terme)	333.22 \$	Solde au 31 déc 2021: 375,130.27\$ On rembourse les intérêts sur un prêt à terme qu'on se sert en attendant le remboursement des montants TECQ - Prêt échue le 13 août 2022



RBC crédit bail (4 du mois)	3 811.57 \$	Paiement mensuel du Backhoe 2021 - Rés. 223-10-2021 - échue 4 oct. 2028 (lien pour les documents à la colonne de gauche)
Mensualité Niveleuse 2018	5 769.93 \$	
Bail - Hitachi Capital Canada (15 du mois)	1 994.15 \$	Paiement mensuel - camionnettes
CIBC MEBP FEE	25.28 \$	Frais mensuel pour les paiements de taxes en ligne
TOTAL DES PAIEMENTS DIRECTS	16 377.48 \$	

LES SALAIRES	
21 nov au 4 déc 2021	14 863.41 \$
5 au 18 déc 2021	18 973.60 \$
TOTAL DES SALAIRES	33 837.01 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS	277 527.00 \$
---	----------------------

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la présente séance a été vérifiée par madame la Mairesse ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'approuver les comptes à payer tel avec changements demandé et corrections par la directrice générale et greffière-trésorière au montant de **277 527.00 \$**

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

06-01-2022
ASSURANCES CYBERRISQUES 2022 – 10

ATTENDU la résolution 270-12-2021 pour renouveler l'assurance MMQ pour la municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU l'ajout de l'assurance cyberrisques;

ATTENDU le prime pour l'assurance cyberrisques est \$1200 pour l'année 2022 non 1000\$;



PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil autorisé les frais de 200\$ de plus pour l'Option B – Assurance des cyber risques pour un valeur total de 1200.00\$ plus taxes pour la couverture cyberrisques et non \$1000.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

07-01-2022

COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES DE LA COMAQ - 11

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) offre annuellement un vaste programme de formation à ses membres, non-membres et partenaires, touchant ainsi plus de 2000 gestionnaires municipaux à la grandeur du Québec;

ATTENDU QUE les services et les formations offerts par le COMAQ se sont avérés de grande valeur;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de renouveler l'adhésion de la Directrice générale à Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour 545\$ + taxes (626.61\$).

QUE le poste budgétaire 01 13000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

08-01-2022

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRIGEANTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - 12

ATTENDU QUE l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ) est le plus important regroupement de gestionnaires municipaux du Québec;

ATTENDU QUE les services et les formations offerts par l'ADMQ se sont avérés de grande valeur;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy



ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil d'approuver l'adhésion de la Directrice générale à l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ) pour 495\$ +taxes (569.13\$).

QUE le poste budgétaire 01 13000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT DE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX - 13

La Mairesse Carole Robert

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à la prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 01-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité Canton de Low;
- Dépose le projet du règlement numéro 01-2022 intitulé *Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité Canton de Low*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT – DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - 14

Étant donné que les travaux effectués sur le chemin Martindale en 2020 dans le cadre du programme Redressement infrastructures routes locales (RIRL) ont créé un déficit à court terme dans le budget de fonctionnement, car la partie couverte par la municipalité n'a pas pu être entièrement couverte par un règlement d'emprunt étant donné que les travaux étaient déjà terminés.

Attendu que le ministère des Finances a recommandé d'attendre la clôture de l'exercice financier et de demander un règlement d'emprunt en fonction du déficit créé par les travaux.

Étant donné que les finances 2020 ont été déposées, la municipalité est maintenant en mesure de demander un règlement d'emprunt pour couvrir le déficit de fonctionnement de l'exercice sur la base du montant vérifié de 1+88 301 \$.

La Mairesse Carole Robert

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 02-2022 décrétant un emprunt pour 188,301\$ pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales;
- Dépose le projet du règlement numéro 02-2022 intitulé *Règlement d'emprunt – déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales*

10-01-2022

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR FINANCER LE PROGRAMME PAVL-ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-15

ATTENDU QUE la municipalité Canton de Low a été accorder 524,845\$ pour l'année 2021 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Entretien des routes locales (ERL) du ministère des transports;

ATTENDU QUE le montant ne sera pas déposé avant la fin février 2022;

ATTENDU QUE cette dépense ne nécessite pas de prêt à long terme, décrété par règlement d'emprunt, puisque la somme sera versée comptant, à court terme, à la municipalité ;



ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de décréter par résolutions des emprunts temporaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des conditions de prêt à court terme pour un montant de 524,845\$ de deux institutions financières : La Caisse populaire Desjardins et la Banque Nationale afin d'effectuer un emprunt temporaire en attendant le versement du PAVL-ERL;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield a offert les meilleures conditions de prêt avec un taux 2.8%, dans lequel les intérêts ne sont appliqués qu'au montant avancé selon les besoins, (le taux est sujet à changement avec le Banque du Canada) pour une durée maximum de 12 mois et des frais de 250.00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseiller Ghyslain Robert

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'autoriser la mairesse, Carole Robert et la directrice générale et greffière-trésorière Joanne Owens, à signer pour et au nom de la Municipalité Canton de Low, tous les documents requis à cette fin avec la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

09-01-2022

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SUBVENTION EMPLOI ÉTUDIANT - 16

ATTENDU QUE le programme fédéral de subvention Emploi Étudiant sera en vigueur pour les organismes qui désirent s'en prévaloir ;

ATTENDU QUE le programme couvre 50% des salaires;

ATTENDU QUE la municipalité aurait besoin de 4 étudiants

- 1 - Parcs et loisirs
- 1 - bibliothèque
- 1 - voirie
- 1 - urbanisme;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser une demande à Emploi Été Canada pour quatre (4) postes;

QUE la rémunération de ces étudiants soit de 13.50 \$ par heure (salaire minimum);

QUE le directrice générale et la Mairesse soient autorisées à signer tous documents relatifs à cette subvention.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

11-01-2022

CRÉATION D'UN FONDS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION – 17

ATTENDU QUE le projet de loi 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la bonne conduite en matière municipale et diverses dispositions législatives (SQ 2021, c. 31), est entré en vigueur le 5 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE, à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, le conseil doit annuellement affecter les sommes

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de créer un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes allouées annuellement par le conseil, tel que prévu à l'article 278.2 de la LERM ;

D'ATTRIBUER au fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection la somme de 15,000\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE ce montant soit pris du fonds général pour l'exercice financier.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

12-01-2022

ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL INC (L'ARLVB)-18

ATTENDU QUE le projet d'entente de location avec L' Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill Inc (l'ARLVB);

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy



ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil d'autoriser la Directrice générale de signer le contrat présenter avec L'ARLVB et autorise le paiement de de 6000.00 \$ pour location de la salle Héritage et 400.00 \$ pour la ligne téléphonique de la bibliothèque pour un total de **6,400.00\$** ; un paiement le 1 juin 2022 de 3,200.00 \$ et un 2^e paiement le 1 novembre 2022 de 3,200.00 \$;

ET d'affecter le compte 02 13000 511 pour la location de la salle Héritage; et le compte 02 70230 331 pour les frais de téléphone (bibliothèque).

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION – 19**

2- SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE -1

Le rapport est déposé par la conseillère madame Maureen Rice

13-01-2022

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC (AGSICQ) - 2**

ATTENDU la demande des services sécurité publique et incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense de 280\$ + taxes (321,93\$ taxes incluses) chacun (pour un montant total de 643.86\$) pour l'année 2022 pour que le chef pompier et le chef pompier adjoint adhèrent à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (AGSICQ).

QUE le poste budgétaire 02 22000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée



14-01-2022

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE
POMPIERS (ACCP) - 3**

ATTENDU la demande des services sécurité publique et incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense de 300\$ + taxes (344.93\$) pour l'année 2022 pour que le chef pompier adhère à L'association Canadienne des chefs de pompiers (ACCP).

QUE le poste budgétaire 02 22000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

15-01-2022

ACHAT DE GÉNÉRATEUR ONDULEUR - 4

ATTENDU la demande des services sécurité publique et incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense d'un maximum de 3000\$ + taxes pour l'année l'achat d'un générateur onduleur.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE - 5**

3- TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS -1

Le rapport est déposé par monsieur le conseiller Ghyslain Robert

16-01-2022

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) 2019-2023 - 2**



ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseillère Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, **un montant total de 256,750\$**;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
 - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 comporte des coûts réalisés véridiques ainsi que des prévisions de coûts des travaux admissibles.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

17-01-2022

**MISE À JOUR DU COMITÉ AD HOC POUR REVOIR LES
POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI MUNICIPAL ET
SES ALENTOURS - 3**

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à revoir le développement du quai municipal et ses alentours;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser les conseillers, Maureen Rice, Maureen McEvoy, Lee Angus et dirigé par



conseiller Ghyslain Robert à former un comité ad hoc, incluant des citoyens, pour revoir le développement du quai municipal et ses alentours.

QUE le Conseil autorise tous membres du Conseil à participer au comité ad hoc.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX PUBLICS - 4

4- ENVIRONNEMENT (Hygiène du milieu)

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT -1

Le rapport est déposé par le conseiller Luc Thivierge

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – REMPLENT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE - 2

Conseiller Luc Thivierge, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 04-2022 remplace le règlement numéro 05-2018 concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage;
- Dépose le projet du règlement numéro 04-2022 remplace le règlement numéro 05-2018 concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage;

18-01-2022

REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – 3

ATTENDU le travail important que fait le Regroupement pour la protection d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE le Regroupement protège et met en valeur les plans d'eau, les cours d'eau et les eaux souterraines du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, incluant la municipalité Canton de Low, afin de contribuer à la prospérité économique et à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE la protection des lacs et rivières doit faire partie de stratégies à long terme en développement économique et la protection de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de renouveler son adhésion pour 250 \$ au Regroupement pour la protection d'eau de la Vallée de la Gatineau pour l'année 2022.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

19-01-2022

ENLÈVEMENT DU CONTENEUR À DÉCHETS DU QUAI – 4

ATTENDU la faible utilisation du quai en hiver;

ATTENDU que le conteneur à déchets est actuellement utilisé comme dépotoir;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil autorise l'enlèvement du conteneur à déchets du quai pendant la saison hivernale.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

20-01-2022

ENLÈVEMENT DES CONTENEURS DE DÉCHETS, D'ÉLECTRONIQUE, DE PEINTURES ET D'HUILES DERRIÈRE LE BUREAU MUNICIPAL - 5

ATTENDU l'ouverture de l'écocentre à Kazabazua au 11, chemin Brundtland depuis le 25 mai, 2021;

ATTENDU QUE l'écocentre accepte aussi plusieurs matières sans frais incluant les métaux, équipement électronique, résidus végétaux et des pneus sans jantes;

ATTENDU QUE le contrat d'enlèvement des déchets de la municipalité de 2022 prévoit le ramassage des gros objets 4 fois par an (2 mai, 11 juillet, 19 septembre et 7 novembre) ;

ATTENDU QUE le conteneur à déchets situé derrière le bureau municipal est destiné uniquement aux petits déchets de la municipalité et de la salle du patrimoine ;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy



ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil autorise l'enlèvement permanente des conteneurs à peinture, électroniques et huiles et de déchets dès le 28 février, 2022.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ENVIRONNEMENT - 6

5- URBANISME

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME - 1

Le rapport est déposé par madame la conseillère Joanne Mayer

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2021-005 (RÈGLEMENT MUNICIPAL LOW-03-2022) REMPLACENT LE RÈGLEMENT SQ 2017-005 (R.M. LOW-05-2017) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ CANTON DE LOW ET LE RÈGLEMENT 04-2020 RÈGLEMENT RELATIVE À L'ENREGISTREMENT DES CHIENS - 2

Conseillère Joanne Mayer, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 2021-005 (Règlement municipal #LOW-03-2022) remplacent le règlement SQ 2017-005 (R.M. #LOW-05-2017) règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low et le règlement 04-2020 Règlement relative à l'enregistrement des chiens;
- Dépose le projet du règlement numéro SQ 2021-005 (Règlement municipal #LOW-03-2022) Règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME - 3

6-LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS- 1

21-01-2022

PRÉSENCE ÉLECTRONIQUE DE LA MUNICIPALITÉ CANTON DE LOW - 2

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de revoir et renouveler notre présence électronique, incluant notre site web, les médias sociaux et autres outils de communications disponibles à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Maureen McEvoy



ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser le comité de loisirs, cultures et communications de bâtir sur le travail effectué lors du mandat précédent, dirigé par la conseillère Maureen Rice, et de revoir notre présence électronique incluant notre site web, les médias sociaux et autres outils de communications disponibles à la municipalité;

QUE le comité loisirs, cultures et communications communiquera avec chaque comité pour discuter des besoins en matière de contenu et de présentation;

QUE tous les membres du Conseil qui souhaitent participer à cette discussion communiquent avec le comité de loisirs, cultures et communications.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS – 3

7 - VARIA

22-01-2022

APPUI - DEMANDE À LA SEPAQ – MAINTIEN DU POSTE DE DIRECTION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE - 1

ATTENDU le départ récent du directeur de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais;

ATTENDU l'affectation temporaire des tâches antérieurement dévolues à ce directeur à la direction du secteur Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'il est primordial que le port d'attache du poste de direction dédié au secteur Outaouais de la Réserve faunique La Vérendrye demeure dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU la volonté des élus val-gatinois de demander au conseil d'administration ainsi qu'au président-directeur général de la SEPAQ de considérer l'importance de ce maintien, préalablement à de possibles analyses et modifications permanentes de la structure actuelle;

ATTENDU la résolution 2021-R-AG308 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, 'Demande à la SEPAQ – Maintien du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ par conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au conseil d'administration ainsi qu'au président-directeur général de la SEPAQ afin de s'assurer du maintien du port d'attache du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

23-01-2022

APPUI - DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS - 2

ATTENDU les résolutions 2021-R-AG088, 2021-R-AG118, 2021-R-AG134 et 2021-R-AG252 adoptées par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demandant notamment l'intervention du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, quant au maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU que malgré les demandes répétées, l'implication d'un comité local d'urgence et des élu(e)s de l'Outaouais et des Laurentides ainsi que les rencontres tenues avec des représentants de la SOPFEU et du gouvernement provincial, les préoccupations adressées par les acteurs val-gatinois n'ont pas été considérées;

ATTENDU qu'il revient au ministre, en vertu de l'article 181 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* de « reconnaître, pour un territoire qu'il délimite, un organisme à but non lucratif à titre d'organisme de protection des forêts contre les incendies » et que cet organisme est « chargé d'organiser la protection des forêts contre les incendies pour le territoire pour lequel il est reconnu » et qu'il « accomplit sa charge en conformité avec les orientations et les directives que lui indique le ministre »

ATTENDU que l'article 182 de la *Loi* prévoit également que « l'organisme de protection prépare, en conformité avec les exigences du ministre, un plan d'organisation pour la prévention et l'extinction des incendies en forêt pour le territoire pour lequel il est reconnu » et que ce plan « est soumis au ministre pour approbation dans le délai fixé par ce dernier », lequel peut l'approuver avec ou sans modification;

ATTENDU que les articles 187.2 et 187.3 et 187.4 de la *Loi* font état des obligations de l'organisme reconnu quant à la transmission de documents financiers et de renseignements sur ses activités;

ATTENDU qu'il appert donc de ces dispositions que le ministre a autorisé sur l'organisation de protection reconnue, notamment en ce qui a trait au Plan d'organisation pour la prévention et l'extinction des incendies en forêt et de ses finances;

ATTENDU que le financement de l'organisme reconnu, la SOPFEU, est majoritairement octroyé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que le ministre peut intervenir en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 182 et suivants de la *Loi*, en réponse aux décisions prises par le conseil d'administration de la SOPFEU et des impacts de celles-ci sur le territoire actuellement desservi par la base principale de Maniwaki;

ATTENDU qu'il est inconcevable et inacceptable que les demandes d'intervention présentées à cet effet soient à jour demeurées sans réponse satisfaisante, laissant présumer un manque d'écoute et de volonté politique quant à une quelconque implication dans le dossier;

ATTENDU que le comité local d'urgence a, en juin 2021, accepté de reporter les démarches prévues dans le dossier en raison de la saison des



feux, conditionnellement à ce que les travaux demeurent en suspens pour toutes les parties, avec reprise des discussions en septembre 2021;

ATTENDU qu'en septembre 2021, le comité local d'urgence a malheureusement constaté que cette condition n'aurait pas été respectée et que des travaux se seraient poursuivis quant aux modifications à apporter à la structure organisationnelle de la SOPFEU, les mettant devant un fait accompli, tel qu'en fait foi la réponse adressée à M. Jean-Paul Gélinas par le directeur général de la SOPFEU, M. Éric Rousseau, le 22 novembre 2021;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se sent désabusé face aux récentes décisions prises par le gouvernement et ses organismes mandataires, ayant des impacts sur la région et face aux combats, à force non égale, qui doivent être menés;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'adresse à nouveau au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, à titre de ministre, mais également à titre de député du gouvernement de la CAQ, gouvernement des régions, pour lui demander d'intervenir face à la décision de la SOPFEU de transférer les opérations du Centre régional de lutte, actuellement basé à Maniwaki, vers Val-d'Or.

ATTENDU la résolution 2021-R-AG389 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, 'Demande d'intervention au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour – Article 182 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier'

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir face aux récents changements de structure organisationnelle annoncés par le conseil d'administration de la SOPFEU, particulièrement en ce qui trait au transfert du CRL vers la base de Val-d'Or, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

8 - CORRESPONDANCE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS



24-01-2022

10 - CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ par conseiller Luc Thivierge

ET IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal clôture la séance ordinaire du 10 janvier 2022 à 20h36

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

Joanne Owens
Directrice générale et greffière-trésorière

Carole Robert
Mairesse

